



**Procès-verbal de la 8e assemblée de  
l'Association du Noctambus Jurassien  
mercredi 15 novembre 2017, 18h30  
Café de la Poste, Glovelier**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture, salutations
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 décembre 2016  
(disponible sur le site internet du Noctambus [www.noctambus-jura.ch](http://www.noctambus-jura.ch) ou sur demande au secrétariat, pas de lecture à l'assemblée)
- 4) Rapport du président
- 5) Comptes 2016
  - a) Présentation des comptes
  - b) Rapport des vérificateurs des comptes
  - c) Approbation des comptes
- 6) Présentation de l'horaire 2018
- 7) Proposition des membres (à faire parvenir 10 jours avant l'assemblée au comité du Noctambus)
- 8) Fixation des cotisations
- 9) Budget 2018
- 10) Membres soutiens : admissions, démissions
- 11) Divers

**1. Ouverture, salutations**

Le vice-président ouvre la séance en excusant le président qui a des soucis de santé, il lui souhaite un prompt rétablissement. Il salue les 31 personnes présentes, il les remercie de l'intérêt porté à notre Association, en particulier M. David Asséo représentant du canton du Jura, MM Christian Oppliger et Roland Cattin représentants des Chemins de fer du Jura et CarPostal, ainsi que M. Georges Maillard représentant de la presse pour le Quotidien jurassien.

Il donne connaissance des excuses reçues pour cette assemblée et demande à toutes et tous de s'inscrire sur la liste de présence en circulation.

### Personnes présentes :

- Asséo David, représentant canton du Jura
- Cattin Roland, représentant CarPostal
- Oppliger Christian, représentant CJ
- Zeugin Félix, commune Movelier
- Baertschi Jean-Jacques, commune Les Enfers
- Hürlimann Bruno, commune Damphreux
- Bietry Cédric, Delémont, membre soutien
- Beuret Yann, Delémont, représentant Sté de Carnaval
- Brahier Catherine, commune Lajoux
- Chételat Jean-Louis, commune Courtételle
- Tobler Michel, commune Boécourt
- Mittempergher Silvio, commune Châtillon
- Maître Nicolas, commune Clos du Doubs
- Migy Maurice, commune Coeuve
- Guenot-Vallat Sophie, commune Muriaux
- Schwendimann Markus, commune Bonfol
- Vallat Michel, commune Bure
- Lovis Dorothee, commune Val-Terbi
- Pouchon Nathalie, commune Grandfontaine
- Schaller Jacques, commune Soyhière
- Pape Liliane, commune Lugnez
- Froidevaux Raymonde, commune Le Bémont
- Meyrat Francis-Michel, commune Rossemaison
- Pointet René, commune Les Bois
- Burkhalter Joël, vice-président, membre soutien + commune Courrendlin
- Roy Anne, membre comité + commune Porrentruy
- Suarez Nathalie, Rossemaison, membre comité + soutien
- Bassang Jacques, membre comité et soutien + commune Le Noirmont
- Pic Jeandupeux Maryvonne, Les Breuleux, membre comité + soutien
- Leippert Der Stepanian Anouk, Vicques, membre soutien + secrétaire technique
- Donzé-Boillat Fabienne, Les Breuleux, membre soutien + secrétaire
- Maillard Jean, presse pour le Quotidien jurassien

### Excuses reçues :

- M. le ministre David Eray – canton du Jura
- Commune Basse-Alaine
- Commune Courchapoix
- Commune Courchavon
- Commune Courgenay
- Commune Courroux
- Commune Courtedoux
- Commune Delémont
- Commune Fahy
- Commune Haute-Ajoie
- Commune La Ferrière
- Commune Mettembert
- Commune Montfaucon
- Commune Pleigne
- Commune Rocourt
- Commune Saulcy
- Commune St-Brais
- Commune Tramelan
- Commune La Baroche
- Commune Les Breuleux
- Loterie Romande, Delémont
- RWB Groupe SA, Delémont
- RFJ

## 2. Nomination des scrutateurs

MM Nicolas Maître - Clos du Doubs et Michel Tobler - Boécourt, sont nommés scrutateurs.

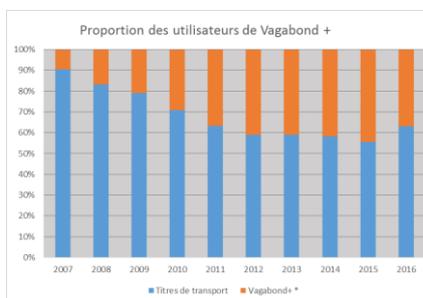
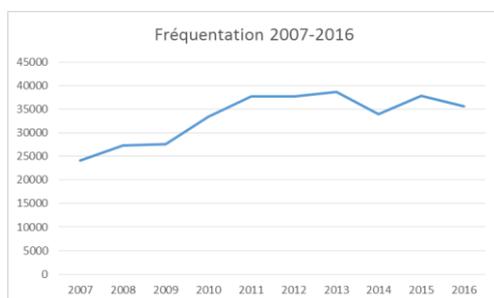
## 3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 décembre 2016

Le procès-verbal, qui était disponible sur le site internet, est accepté par l'assemblée.

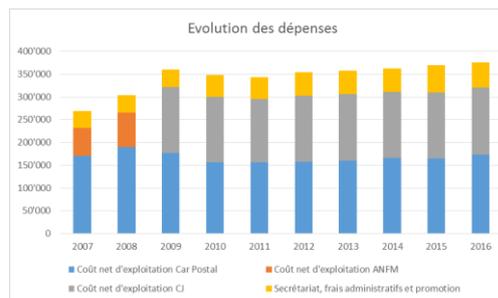
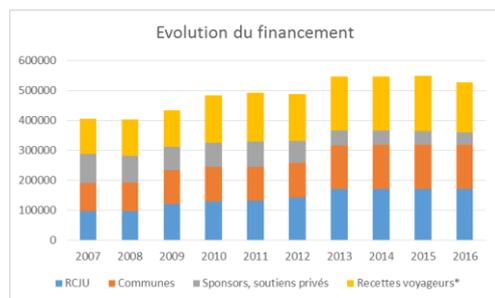
## 4. Rapport du vice-président

Joël Burkhalter, nous présente les chiffres principaux 2016 de l'Association.

La fréquentation est en légère baisse, malgré cela nous enregistrons une hausse des recettes de 3%, cela s'explique notamment par une augmentation du nombre de billets vendus. Il y a donc eu moins de voyageurs en possession d'un vagabond+ en 2016 qu'en 2015. En 2016, 63% des voyageurs circulaient avec un billet et 37% avec le vagabond+.



Nos lignes sont financées à 32% par le canton du Jura, 28% par les communes, 32% par la billetterie et 8% par les sponsors et les membres soutiens. Les dépenses sont stables et les coûts principaux sont les transports eux-mêmes qui sont négociés chaque année avec les transporteurs. 46% concernent les lignes CarPostal et 39,5% les lignes CJ. Le secrétariat, frais administratifs et promotion représentent le 14,5% des dépenses.



Le comité a beaucoup travaillé pour le lancement de la billetterie par SMS en août 2015. Malheureusement, CarPostal nous a informés en début d'année 2017 qu'ils allaient cesser la vente de titre de transport par SMS à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017. Sur cette courte période, c'est 253 billets SMS qui ont été vendus. Nous avons décidé de maintenir ce système car, même s'il ne fonctionnait pas comme on aurait pu s'y attendre, il ne nous coûtait pas grand-chose. Notre association a tout de même investi CHF 17'000.- pour le lancement et la promotion de ce système.

## 5. Comptes 2016

### a) Présentation des comptes

Fabienne Donzé-Boillat donne connaissance des comptes 2016. Le total des produits se monte à SFR. 364'773.95 et le total des charges à SFR. 375'660.70 après avoir pris SFR. 3'000.00 sur la réserve pour promotion et marketing. Le résultat pour l'année 2016 est un déficit de Fr. 10'886.75. Elle précise que les courses du mardi de Carnaval sur Delémont sont financées par la société de Carnaval de Delémont et par l'ATE.

La fortune nette de l'association est de SFR. 16'731.57 au 31 décembre 2016. Une réserve économique de SFR. 84'000.00 et une réserve pour course spéciale de SFR. 4'650.00 complètent les fonds propres de l'association.

### b) Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence des vérificateurs, Jean-Denis Voisard et Steve Raffl, Maryvonne Pic Jeandupeux donne connaissance de leur rapport à l'assemblée.

### c) Approbation des comptes

L'assemblée approuve à l'unanimité ces comptes 2016 et en donne décharge au comité.

Le vice-président informe l'assemblée que Serge Boillat, trésorier de l'association, a remis sa démission du comité pour raison de santé. Il le remercie pour son travail et son engagement auprès de notre Association depuis avant la fusion déjà. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

## 6. Présentation de l'horaire 2018

Anouk Leippert Der Stepanian présente le nouvel horaire 2018 qui diffère de quelques minutes par rapport à celui de l'année 2017.

Il y aura fusion des lignes N1 et N10 qui s'appellera dorénavant N10 et circulera Delémont-Porrentruy-Boncourt. Il y avait confusion avec ces lignes, ce sera plus clair comme cela.

Vu le changement de minutage à l'arrivée des trains en gare de Delémont, les lignes N12 (Bourrignon), N13 (Pleigne), N16 (Châtillon) et N17 (Montsevelier) seront modifiées aller et retour.

Les lignes N10 (Boncourt) et N18 (Rebeuvelier) ne seront modifiées que partiellement.

C'est 10 bus qui circulent sur 12 lignes et 84'000 kilomètres parcourus par année.

## 7. Proposition des membres (à faire parvenir 10 jours avant l'assemblée au comité du Noctambus)

Le comité a reçu une demande de la commune de Val Terbi, le vice-président donne la parole à sa représentante, Mme Dorothee Lovis.

Elle fait part à l'assemblée de ce qui suit : « A la suite de la résolution acceptée par le Conseil général de notre commune visant l'introduction d'une desserte de Vermes par le Noctambus, vous avez eu l'amabilité de nous transmettre l'offre financière de CarPostal pour la création d'une course tous les vendredis et samedis soirs. Les deux variantes proposées dépassent les disponibilités budgétaires de votre association, si bien qu'elles ne sont concrètement pas envisageables sans le soutien financier de tiers. Nous avons pris bonne note et comprenons aisément la situation. Malgré tout, nous vous sommes reconnaissants de prendre en compte la demande des citoyens de Vermes lors de l'établissement de vos prochains budgets, ceci sous réserve d'une solution de financement convenable et d'une fréquentation fiable. S'agissant des cotisations, notre commune soutient financièrement votre association par le versement d'une

subvention annuelle, calculée à raison de Fr. 2.- par habitant. Lors de l'Assemblée générale de 2012, il avait été admis, pour les communes fusionnées, de maintenir la tarification selon le nombre total de la population, indépendamment du fait que l'ensemble des villages qui la composent soient desservis ou non. Cette procédure est perçue par les habitants de Vermes comme une inégalité de traitement manifeste, attendu que ces derniers sont assujettis au paiement de la cotisation sans pouvoir bénéficier de la desserte attendue. Cela nous amène à demander à votre Association de statuer une nouvelle fois sur cette question pertinente du calcul de la subvention communale pour les communes fusionnées. Nous souhaitons dans ce contexte qu'un point spécifique soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale annuelle. »

Le vice-président propose de voter une entrée en matière pour discuter de cette proposition de Val Terbi. Elle est acceptée par la majorité de l'assemblée.

La représentante de Val Terbi signale que tout a été dit dans la lettre et que c'est un montant de SFR. 600.- que la commune paie pour le village de Vermes.

Joël explique les arguments du comité pour maintenir la décision prise en 2012 sur la participation de toutes les communes, y.c. les villages fusionnés. De plus, le village de Vermes n'est pas entièrement non-desservi puisqu'un bus s'arrête au Pont de Cran. Si un tel changement devait intervenir, ce serait un très lourd fardeau pour le Noctabus. Il s'agirait de trouver le financement par un autre moyen (augmentation des cotisations des communes, ou suppression de certaines lignes). La conséquence serait qu'il faudrait délimiter, même pour les grandes communes, le parcours pédestre de l'arrêt de bus au domicile des usagers ; ce qui mettrait en péril le principe fondamental du Noctabus qui est quand même de transporter les usagers en toute sécurité. Enfin, la commune de Val Terbi est la mieux desservie du réseau ; avec 5 courses qui passent dans sa commune, elle n'en paie que 4.

Le tarif actuel est de 50 centimes par habitant et par passage avec un maximum de 4 passages. Avant la votation de 2012, le tarif était de Fr. 1.00 par habitant pour les communes desservies 1 fois par nuit (1 aller-retour) et 1.50 pour celles desservies 2 fois et plus par nuit.

3 variantes avaient été proposées :

**Option A** : identique au système actuel avec une augmentation de 30 cts par habitants

Recettes : 136'000.- frs, soit + 23'000.- (+20%)

Avantages/inconvénients : Système connu, simple et en continuité avec le système actuel, mais augmentation plus importante pour les communes les moins desservies.

**Option B** : Proportionnel au nombre de courses (50 cts par course avec un plafond à 4 courses).

Recettes : 141'000.- frs, soit + 27'000.- (+24%)

Avantage/inconvénients : Système plus équitable, sans augmentation pour les communes les moins desservies (en Ajoie par exemple), mais avec une augmentation plus importante pour les communes les mieux desservies.

**Option C** : Cotisation actuelle + augmentation proportionnelle au nombre de courses (10 cts par course avec un plafond à 6 courses).

Recettes : 138'000.- frs, soit + 25'000.- (+22%)

Avantage/inconvénients : Système plus équitable, avec une augmentation mesurée pour les communes les mieux desservies, par contre le système est plus compliqué

L'option B avait été retenue pour son système plus équitable entre les communes.

David Asséo, représentant du canton, signale qu'un même débat avait été traité au Tribunal cantonal et fédéral dans les années 2013/2014. Les tribunaux avaient rejeté le recours d'une commune jurassienne qui ne désirait pas verser de contributions pour des villages non desservis par les transports publics. Les tribunaux mentionnaient aussi la comparaison avec les villes comme Delémont et Porrentruy seraient à même de faire la même demande en cas d'acceptation au recourant. De plus, ils signalent que le législateur jurassien a fait le choix d'un système relativement simple d'application et qui ne nécessite pas un travail et un coût conséquent ainsi qu'une certaine approche forfaitaire et une schématisation qui sont

pratiquement inévitables et admissibles sur le plan constitutionnel en matière de péréquation financière.

Nicolas Maître, de Clos du Doubs, soutient la commune de Val Terbi dans sa démarche. Il avait déjà fait savoir son point de vue lors de l'assemblée extraordinaire de 2012. Il a même fait savoir qu'il allait chercher ses enfants jusqu'à Bienne avant l'arrivée des Noctambus.

Maryvonne Pic Jeandupeux se souvient que le canton donnait SFR. 130'000.- et a été d'accord d'augmenter sa participation à SFR. 170'000.- à la condition que les communes participent aussi à l'augmentation du financement du Noctambus. 3 variantes avaient été présentées (voir plus haut) et le système le moins injuste possible avait été retenu. L'idée n'est pas de couper dans les prestations mais de maintenir ces lignes. C'est pourquoi elle soutient la proposition du comité de maintenir le statu quo.

L'assemblée passe au vote :

- 22 personnes soutiennent la proposition du comité de maintenir le statu quo, soit de tenir compte des habitants des villages non desservis pour les communes fusionnées.
- 3 personnes soutiennent la proposition de Val Terbi qui demande de revoir la tarification pour les villages n'ayant pas de passage.

Donc, le système actuel est maintenu. Le comité remercie les personnes présentes de l'avoir suivi dans sa proposition.

## 8. Fixation des cotisations

Le vice-président présente la fixation des cotisations sans changement pour 2018, soit :

- Membres individuels SFR. 25.00
- Membres couples SFR. 40.00
- Membres collectifs SFR. 100.00
- Communes SFR. 0.50 par course et habitant avec un plafond de 4 courses, soit SFR. 2.- par habitant

Toutes les personnes présentes acceptent ces tarifications.

## 9. Budget 2018

Fabienne donne connaissance du budget 2018 avec un total de produits de Fr. 369'000.- et un total de charges de SFR. 374'035.-. Une perte de Fr. 5'035.- est donc inscrite au budget.

Nicolas Maître demande comment faire à l'avenir avec un déficit chaque année. Francis Meyrat de Rossemaison se fait la même réflexion, il lance l'idée d'augmenter la participation des communes et du canton car il n'est pas pour supprimer des prestations.

Le comité se retrouve une douzaine de fois par année et c'est un sujet qui vient sur la table à chaque séance. De plus, l'arrivée prochaine de Moutier sera l'occasion de revoir les lignes et le moyen de financement.

Jean-Jacques Baertschi, des Enfers demande à quoi sert le poste promotion/marketing. Essentiellement les horaires distribués dans les bus et dans les restaurants, les annonces RFJ et QJ (lors de grandes manifestations), le travail du graphiste pour les affiches et les illustrations du Pitch pour les affiches.

L'assemblée accepte à l'unanimité ce budget 2018.

## **10. Membres soutiens : admissions, démissions**

Fabienne Donzé-Boillat donne connaissance des membres soutiens du Noctambus.

58 communes sont membres de l'association. Sans changement

143 membres individuels, en augmentation de 2 par rapport à l'année précédente.

142 membres couples, en diminution de 8 par rapport à l'année précédente.

49 membres collectifs, en diminution de 4 par rapport à l'année précédente.

Joël demande de faire un bon accueil à notre demande de membres soutiens. Des flyers sont par ailleurs à disposition des membres présents. Ces demandes ont été envoyées dernièrement et nous espérons toujours que cela intéressera les personnes et sociétés de l'arc jurassien.

## **11. Divers, imprévus**

Le vice-président fait savoir que le comité est élu tous les 3 ans, la prochaine élection se déroulera lors de l'assemblée en 2019. Il remercie Serge Boillat pour tout son travail au sein du comité et lance un appel pour trouver une personne d'Ajoie pour son remplacement au sein de notre comité.

Sophie Guenot, de Muriaux, demande comment cela se passe lors de grandes manifestations comme le Marché-Concours, la Braderie, la Saint-Martin, etc... Tous les organisateurs ne nous contactent malheureusement pas. Ne serait-ce que pour savoir quelle grandeur de bus utiliser pour les courses prévues. Quant à donner une participation, il nous faut l'oublier. Les CJ font de la prévente de billets lors du Marché-concours pour ne pas avoir de retard aux arrêts de bus.

La société de carnaval de Delémont joue le jeu. Elle demande aussi une ligne pour le mardi soir et s'occupe de la financer avec la participation de l'ATE.

Francis Meyrat fait partie du CA de Régio Gaz. Ils ont reçu notre demande de sponsoring et souhaite voir un moyen de nous aider mais nos projets sont un peu onéreux pour eux. Le comité les contactera pour leur proposer quelque chose dans leurs moyens financiers. Il demande aussi si nous pourrions inverser les points « Fixation des cotisations » et « Budget » de notre prochain ordre du jour afin qu'il soit possible de changer les cotisations en fonction du besoin du budget.

Joël répond que c'est possible d'échanger les points de l'ordre du jour mais pour corriger le montant des cotisations, il faut convoquer une assemblée extraordinaire afin de clarifier les changements pour tout le monde.

Nicolas Maître demande de développer une application pour les horaires Noctambus. Joël lui répond qu'elle existe par le site du Noctambus.

Maurice Migy de Coeuve fait part qu'il pourrait y avoir moins de bus de jour et compenser pour payer les bus de nuit. Joël Burkhalter précise que le financement du Noctambus ne peut pas être mélangé avec le financement des transports diurnes qui est financé par la confédération, le canton et les communes. De plus, il lui est répondu que si des communes souhaitent supprimer des lignes, il faut le demander au canton mais attention de ne pas faire une erreur. La progression des passagers est énorme en Ajoie. Les passagers sont passés de 360'000 en 2011 à 760'000 en 2016.

Maryvonne fait part du changement de la manière de se déplacer par les jeunes actuellement. Ils ont pris l'habitude de se déplacer par les transports publics et l'offre amène la demande.

Joël remercie les personnes présentes et demande si tout le monde a signé la liste de présences, il invite les participants à une petite collation pour terminer cette assemblée dans la convivialité.

L'assemblée se termine à 20h15.

Les Breuleux, le 16 novembre 2017/Fabienne Donzé-Boillat